

Ancienne exploitation – 5 et 7 rue de la Mairie



Identifiant fiche : 013

Localisation :

Adresse : 5 et 7 rue de la Maire
95420

Wy-dit-Joli-Village

Code Insee : 95690

Parcelles : n°651, 835, 918 et 919

Situation : Cœur de bourg

Protection : Périmètre de 500m (Eglise CMH)

Dates :

Typologie :

Classe : Patrimoine lié à la terre

Type : Ferme

Fonction actuelle : Habitation

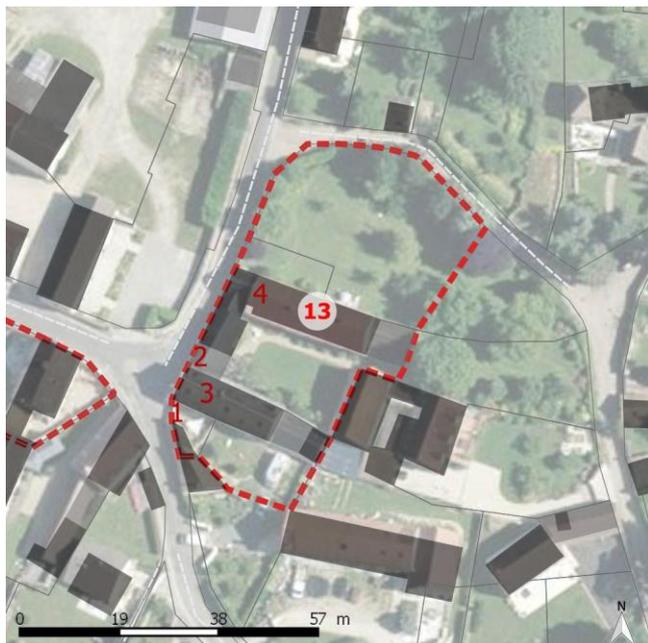
Implantation : En alignement /
Continuité urbaine

Statut :

Intérêt patrimonial : Élément intéressant

Etat (2017) : Bon

Foncier : Privé



– Etat existant

L'ensemble est situé à proximité du centre-bourg de Wy-dit-Joli-Village. C'était autrefois une ferme comprenant différentes annexes, transformée aujourd'hui en habitation.

Deux accès cochers se positionnent rue de la Mairie.

Le premier (1) permet d'entrer dans une cour au sud de la propriété. Un portail à deux vantaux en bois, plein, de couleur claire, clos cet accès, fixé à un pilastre en pierre de taille à droite, et à un bâtiment à gauche ;

Le second s'inscrit dans une grange (2), et se présente sous la forme d'une grande porte cochère entièrement close par deux vantaux en bois de couleur bleue.

Pour chaque accès, deux pierres chasse-roues protègent le passage.

Les clôtures sont en moellons de pierre calcaire, à joints creux.



Portail (1)



Portail (2)

Un premier bâtiment (3) est implanté au niveau du carrefour entre les rues de la Mairie et Henri IV, dans l'axe de la seconde, perpendiculairement à elle. Il s'agit d'une habitation, composée de deux niveaux + combles.

Le pignon est en moellons de pierre calcaire à joints beurrés. Des chaînages d'angles en pierre de taille font le lien entre les différentes façades. Quatre ouvertures ponctuent ce pignon sur rue : un œil de bœuf au rez-de-chaussée construit à l'aide de quatre pierres taillées, clos par une menuiserie rectangulaire et une grille de défense en fer forgé blanche, et trois autres baies s'alignant verticalement sur la partie droite du pignon ; pour ces dernières, celle du haut est nettement plus petite, les deux autres, de taille plus standard, sont équipées de volets battants en bois peint en blanc.

Toutes les fenêtres de cette construction sont en PVC blanc. Des cheminées en pierre viennent couronner le toit en ardoises losanges.



Bâtiment (3) – Façade Sud

Un deuxième bâtiment (2) est implanté perpendiculaire au premier ; il s'agit d'une grange, traversée par le « second accès ». Les élévations sont majoritairement en moellons de pierre calcaire à joints beurrés. Des chaînages verticaux en pierre de taille sont présents, notamment pour terminer les élévations du porche. La charpente est recouverte d'ardoises posées en losange.



Pignon sur rue du bâtiment (3) – Façade sur rue du bâtiment (2)

Un dernier ensemble de bâtiments (4), donnant sur une cour d'un côté et un jardin de l'autre, est implanté perpendiculairement à la rue de la mairie. Le pignon aveugle est réalisé en maçonnerie de moellons de pierre calcaire à joint beurrés. La couverture elle se divise en deux parties, l'une en ardoises à pose en losange, l'autre en tuiles mécaniques rouges orangées (grand format).

- **Éléments à caractère dénaturant – Recommandations à prendre en compte dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

Les travaux de rénovations d'ouvrages

Lors de la rénovation il est impératif de garder une cohérence entre les matériaux en place et ceux utilisés pour la rénovation.

- Mortier de ciment à remplacer par un mortier de chaux blanche et sable de rivière locale – Attention à porter au type de joints. Façade bâtiment (1)
- Appuis de fenêtre en béton – Baie pignon sur rue.

- Les cheminées

Le remplacement chapeau inox des conduits de cheminée par des mitrons en terres cuites

- Les couvertures

Les couvertures en tuiles mécaniques à remplacer par des tuiles plates traditionnelles. – Bâtiment arrière-cour.

- Antenne râteau

Préférer une installation de ces équipements, en dehors des espaces visibles depuis l'espace public.

- Menuiserie PVC

Menuiserie à bâtît et montant épais – menuiserie rectangulaire pour l'œil de bœuf.



Œil de bœuf avec menuiserie rectangulaire

- **Éléments à préserver – Prescriptions à imposer dans le cadre de déclaration préalable ou de permis de construire :**

- L'emprise, l'organisation et les gabarits du bâti existant

- La nature et le traitement des parements de façades

- La forme des toitures

- Les chaînages verticaux

- Les pierres chasses roues encadrant l'accès cocher

- L'intégrité de la cour dans sa forme actuelle

- Les baies doivent conserver les volets battants existants ou identiques – L'installation de volets roulant à coffre apparent en façade est proscrite.

- Les accès tant par leurs emplacements que par leur nature.

- Les murs d'enceintes en moellons

- Les nouveaux percements de baie

- Le rythme des ouvertures – il sera possible d'en créer des nouvelles en conservant ce rythme et les proportions/dimensions des baies existantes. Les percements de baie en façade doivent reprendre impérativement le système constructif des percements des façades concernées de façon à conserver la cohérence de l'ensemble. Les proportions ne devront pas être plus larges que hautes.

- Installation d'évacuation d'équipement nécessitant des évacuations vers l'extérieur : ne pas réaliser ces sorties sur l'espace public ou visible depuis l'espace public.

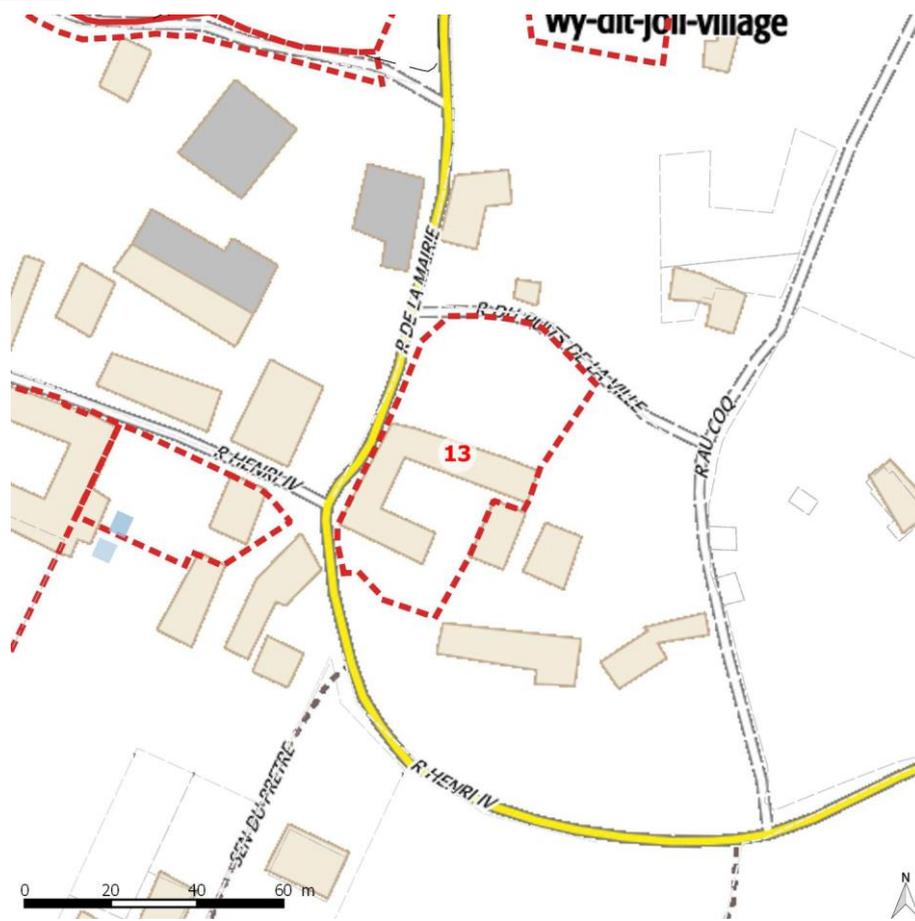


Baie type



Pierre chasse roue

Extrait du plan IGN



Extrait de la photo aérienne (Les numéros renvois aux numéros des bâtiments de la notice)

